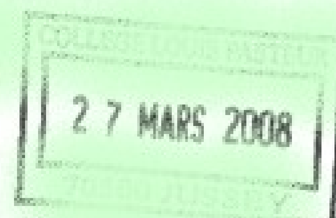
Service
Information et
orientation

Dossier suivi par
Téléphone
Fax
Mél.

70013 Vesoul Cedex

Enfin des méthodes pour faire "réussir" les élèves.



L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Monsieur le principal
du collège de Jussey

Vesoul, le 21 mars 2008

Monsieur le principal,

Conformément aux objectifs qui vous ont été assignés à votre arrivée au collège de Jussey, je vous demande expressément de bien vouloir corriger dès cette année scolaire les taux de redoublement.

Il est hors de question que ce taux pour les élèves de 6ème soit près du double du taux départemental observé en juin 2007 (9.6% contre 5,7%).

Je vous enjoins d'user de votre pouvoir décisionnel pour faire en sorte qu'à l'issue de cette année scolaire, il redescende pour le moins à 7%.

Le taux de redoublement en fin de 4ème est plus de quatre fois supérieur au taux départemental. Il ne dépassera pas 10% pour la présente année.

Enfin le taux de passage des élèves de 3ème en 2nde générale et technologique est de 48,1% alors que celui du département est de 60,6%.
Ce taux atteindra obligatoirement pour le moins 55%.

Je précise, si besoin était, que ces minima constituent une injonction de l'inspecteur d'académie qui s'applique à tous les personnels de votre établissement.